

**Indicateur n° 10 : Pension moyenne...**

**1<sup>er</sup> sous-indicateur : ...de l'ensemble des retraités**

Les évolutions des pensions moyennes (avantage principal de droit direct) brutes en euros courants sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Année	2 004	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009
<b>Pensions de base</b>	763	784	807	831	860	872
<b>Pensions complémentaire</b>	266	278	293	304	314	322
<b>Ensemble des pensions</b>	1 029	1 062	1 100	1 135	1 174	1 194

Source : DREES, modèle ANCETRE, Enquête annuelle auprès des caisses de retraites 2004 à 2009, EIR 2004 et 2008.

Champ : Bénéficiaires d'une pension de droit direct dans un régime de retraite de base ou complémentaire au cours de l'année n, vivants au 31 décembre.

En 2009, la pension moyenne de droit direct s'élève à 1 194 € mensuels (base et complémentaire). Elle augmente en moyenne de 3 % par an depuis 2004, soit une croissance supérieure à l'inflation annuelle moyenne d'environ 1,3 point.

La croissance du montant moyen de pension des retraités d'une année sur l'autre résulte de deux composantes, l'une liée à l'évolution des pensions des personnes déjà retraitées, et l'autre liée au renouvellement de la population de retraités, avec le décès des plus âgés d'un côté et la liquidation de leur droit par les personnes des générations atteignant les âges de la retraite, de l'autre. Depuis 2004 et conformément à la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites, les pensions de retraites sont revalorisées chaque année selon le taux d'évolution des prix à la consommation (hors tabac) prévu pour l'année. Sur le moyen terme, les pensions des personnes déjà retraitées évoluent donc au même rythme que l'inflation. D'une année sur l'autre, les évolutions peuvent bien sûr diverger, en cas d'écart entre l'inflation prévue au moment où la revalorisation est déterminée, et l'évolution des prix constatée après coup. Mais ces divergences ne peuvent être que transitoires, puisqu'elles sont corrigées lors des revalorisations des années suivantes.

La croissance de la pension moyenne à un rythme plus élevé que l'inflation résulte donc pour l'essentiel du renouvellement de la population de retraités, avec l'arrivée de nouveaux retraités disposant généralement de carrières plus favorables, donc bénéficiaires en moyenne de pensions plus élevées, et le décès de retraités plus âgés percevant des pensions plus faibles en moyenne que l'ensemble des retraités. Ce mécanisme, qui traduit un simple effet de composition, est habituellement qualifié « d'effet de noria ». Il est particulièrement important pour les femmes, pour lesquelles les différences entre générations sont plus marquées, du fait d'une hausse de leur taux d'activité au cours des cinquante dernières années, d'une élévation de leur niveau de qualification et d'un rapprochement progressif de leurs rémunérations de celles des hommes, mais aussi de la montée en charge des dispositifs de compensation des interruptions de carrières liées aux enfants (notamment l'assurance vieillesse des parents au foyer).

Précisions méthodologiques sur l'indicateur n°10, 1<sup>er</sup> sous-indicateur :

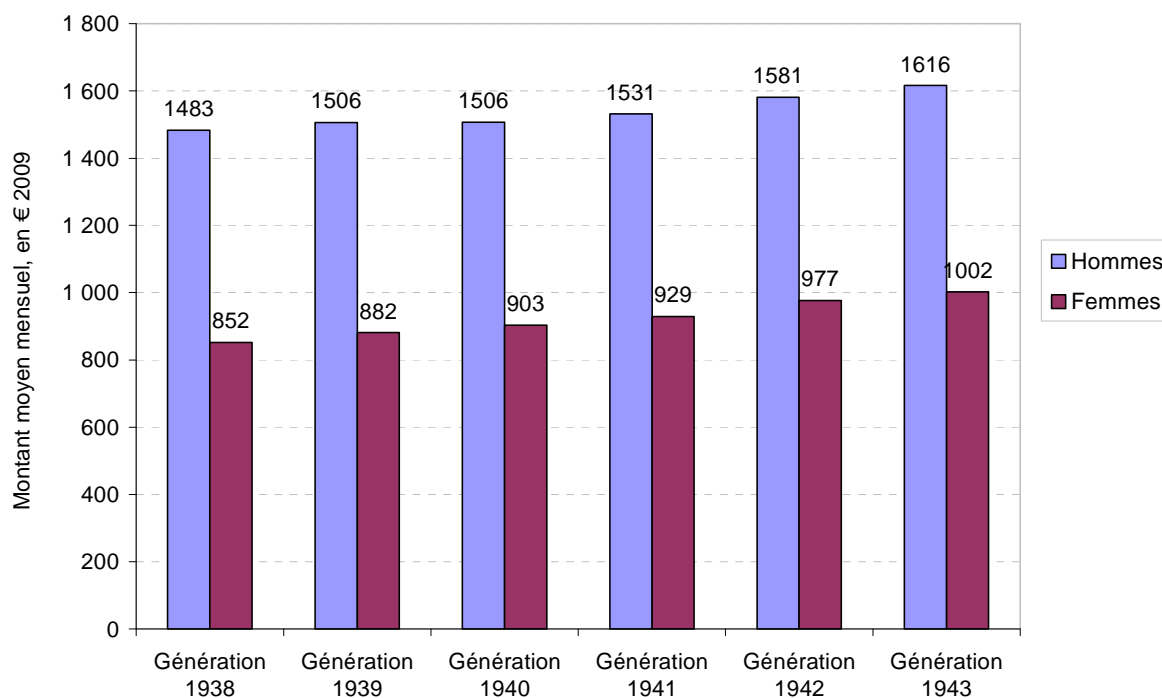
L'évaluation du montant moyen de la pension de droit direct, c'est-à-dire acquise en contrepartie de l'activité professionnelle et donc des cotisations versées qui y sont liées, reçu par les retraités a été réalisée par la DREES. Ce montant a été obtenu à partir du modèle ANCETRE (cf. indicateur de cadrage n° 4 pour plus de précisions).

Ce montant moyen englobe l'ensemble des pensions servies, au titre des avantages de base et complémentaires, hors pensions de réversion et accessoires. Seule la pension de droit direct (au titre des avantages principaux contributifs, tous régimes confondus) a été observée, afin de permettre un diagnostic de la situation des retraités en lien avec leur carrière professionnelle. Tous les retraités ne perçoivent pas ces deux types de pensions. D'après la DREES, quasiment tous les retraités bénéficient d'une retraite de base (99 %). En revanche, la proportion moyenne de retraités ayant une retraite complémentaire est de 74 % (81 % chez les hommes et 67 % chez les femmes) fin 2009, compte tenu de l'absence de retraites complémentaires dans les régimes spéciaux.

**Indicateur n° 10 : Pension moyenne...**

**2<sup>ème</sup> sous-indicateur : ...par génération à 66 ans**

**Montants mensuels moyens des pensions de droit direct tous régimes, à 66 ans (en euros 2009)**



Source : DREES, modèle ANCETRE.

Champ : retraités titulaires d'un droit direct dans un régime de base, nés en France ou à l'étranger, encore en vie au 31 décembre de l'année de leurs 66 ans.

La pension moyenne de droit direct (avantage principal de droit direct) des retraités de la génération 1943 âgés de 66 ans s'élevait à 1 616 € en moyenne pour les hommes et à 1 002 € pour les femmes. Le niveau de retraite a augmenté entre les générations 1938 et 1943 à cet âge (+ 9,0 % pour les hommes et + 17,6 % pour les femmes).

Précisions méthodologiques sur l'indicateur n° 10, 2<sup>ème</sup> sous-indicateur :

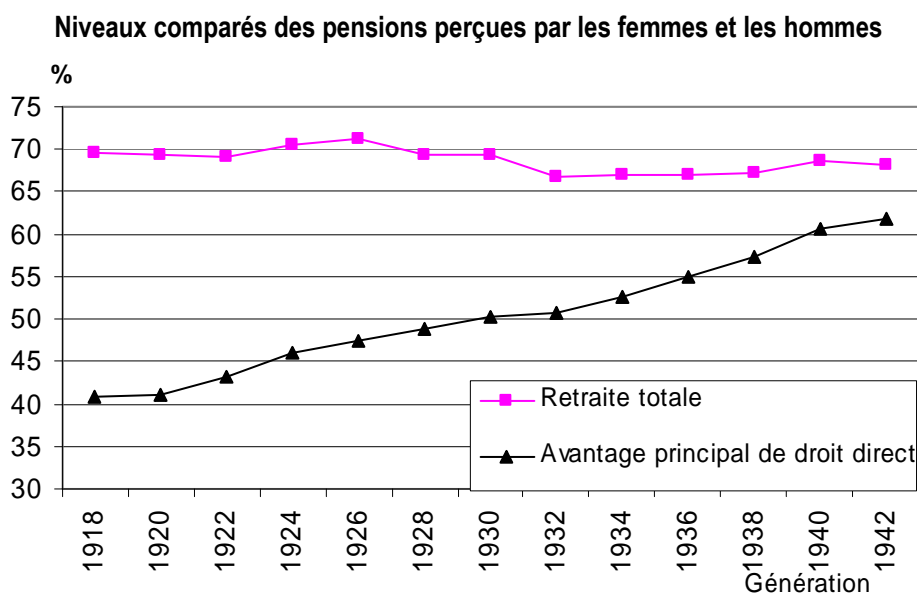
L'indicateur de pension moyenne permet de comparer, à âge donné, la situation des retraités de différentes générations de retraités. Les pensions sont observées à l'âge de 66 ans, ce qui permet de décrire la situation moyenne de la génération lorsque celle-ci est quasi entièrement partie à la retraite.

Ces estimations du montant moyen de pension à 66 ans portent sur les bénéficiaires d'un droit direct dans un régime de base, quel que soit leur lieu de naissance et de résidence, présents au 31 décembre de l'année d'observation. Elles ont été réalisées à partir du modèle ANCETRE, qui a été conçu pour rapprocher au mieux les données de l'enquête annuelle auprès des caisses de retraite (EACR) et de l'échantillon interrégimes de retraités (EIR) (cf. indicateur de cadrage n° 4 pour plus de précisions).

Comme au sous-indicateur précédent, seule la pension de droit direct (au titre des avantages principaux contributifs, tous régimes confondus) a été observée, afin de permettre un diagnostic de la situation des retraités en lien avec leur carrière professionnelle.

**Indicateur n° 10** : Pension moyenne...

**3<sup>ème</sup> sous-indicateur** : ... écart de niveau de pension entre hommes et femmes par génération



Source : EIR 2008, DREES.

Champ : Bénéficiaires d'un droit direct âgés de 66 ans ou plus, quel que soit leur lieu de naissance et de résidence.

En 2008, quelle que soit la génération observée, le montant moyen de la retraite totale des femmes bénéficiaires d'un droit direct est inférieur de 30 % à celui des hommes de leur génération. Cependant cette stabilité au niveau de la retraite totale résulte de l'effet des différentes composantes de la retraite et masque l'effet de l'évolution des droits propres des femmes relativement aux hommes. En effet, l'avantage principal de droit direct moyen perçu par les femmes augmente au fil des générations : il atteint 62 % pour la génération 1942 alors qu'il n'était que de 40 % pour la génération 1920.

S'agissant de l'avantage principal de droit direct, la réduction de l'écart au fil des générations est le fruit de plusieurs facteurs : augmentation du taux d'activité des femmes, et donc accès à un droit propre ; élévation des niveaux de qualification et rapprochement progressif des rémunérations des femmes de celles des hommes ; impact de la revalorisation importante depuis 2004 du « minimum contributif » (cf. indicateur « objectifs/résultats » n° 2-3), dispositif qui bénéficie majoritairement aux femmes.

La prise en compte des éléments de la retraite totale autres que l'avantage principal de droit direct conduit également à réduire les écarts entre hommes et femmes. Les femmes, et notamment celles des générations les plus âgées, perçoivent en effet plus souvent des pensions de réversion et bénéficient de montants de réversion plus élevés. Des avantages accessoires (par exemple, la bonification réservée aux parents d'au moins trois enfants, les allocations du minimum vieillesse pour les plus pauvres) peuvent également s'ajouter à l'avantage principal et sont plus fréquemment perçus par les femmes que par les hommes. Toutefois, les gains de pension de droit direct obtenus par les femmes au fil des générations successives de retraités ont eu pour effet de réduire cet impact favorable des avantages accessoires, compte tenu des règles de cumul entre droits propres et dérivés, et du caractère différentiel du minimum vieillesse. Ceci explique la stabilité de l'écart entre hommes et femmes du montant total moyen des pensions dans les différentes générations.

Précisions méthodologiques sur l'indicateur n° 10, 3<sup>ème</sup> sous-indicateur :

Les données présentées ici sont produites par la DREES à l'aide de l'échantillon interrégimes des retraités (EIR) 2008. Elles couvrent les assurés quel que soit leur lieu de naissance et de résidence. L'EIR est construit à partir des données des caisses de retraite. Celles-ci sont regroupées par individu. La base est constituée tous les quatre ans. L'EIR 2008 porte sur les retraités âgés de 34 ans et plus l'année de constitution du fichier.

L'avantage principal de droit direct est versé au titre des avantages contributifs. Il permet un diagnostic de la situation des retraités en lien avec leur carrière professionnelle. On y ajoute les pensions de réversion et les divers avantages accessoires (tels que les majorations et bonifications pour enfants ou les allocations du minimum vieillesse) afin d'obtenir la retraite totale.